

BIENVENUE AU VIDE GRENIER d'ONDES

du 1^{er} mai 2022

REGLEMENT

REGLEMENT GENERAL

Chaque exposant doit être en mesure de présenter sa **carte nationale d'identité en cours de validité** et de pouvoir établir la provenance des objets qu'il présente s'il lui en est fait la demande par une autorité dûment mandatée. Suite à la loi n° 2005-882 du 02 août 2005, **les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer** aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés **deux fois par an au plus**.

ATTRIBUTION DES EMBLEMES

Les réservations sont souscrites et acceptées pour la manifestation elle-même et **non pour un emplacement déterminé**, elles ne peuvent donner lieu à **aucune réserve de la part des exposants**.

Les inscriptions seront prises en compte par les organisateurs uniquement :

- Sur présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité (il en sera fait obligatoirement une copie recto/verso)
- Accompagné du règlement joint au bulletin de réservation
- Le respect de la date butoir qui sera le **lundi 25 avril 2022** **dans la limite des places disponibles**
- **Emplacement minimum 5 mètres**

➤ Les exposants souhaitant avoir 1 véhicule sur place plus grand devront acquérir un emplacement suffisamment grand pour pouvoir le garer :

5m linéaire pour une voiture

6m linéaire pour un petit fourgon

7m linéaire pour une voiture + remorque

... etc. cela autant de fois que de véhicules sur le stand.

MISE A DISPOSITION DES EMBLEMES

Le dimanche 1^{er} mai 2022, les exposants qui ne se seront pas manifestés auprès des organisateurs avant 9 heures verront leurs réservations annulées.

Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises aux organisateurs à titre d'indemnités.

Les **annulations** ne pourront être acceptées au-delà du **lundi 25 avril 2022**, date limite à laquelle aucun remboursement ne sera effectué.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant, qui, à leur avis, pourrait troubler le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans que quiconque ne puisse réclamer une indemnisation d'aucune sorte.

De plus, **aucun branchement électrique ne sera mis à disposition de l'exposant**.

Aucun stand de restauration ou de vente de boissons ne sera accepté en dehors de celui de l'organisateur

Tout **stand commerçant** (hors vente déballage occasion) sera facturé à **100 € l'emplacement de 5 m**.

ASSURANCE - RESPONSABILITE

Le comité organisateur est assuré quant à la responsabilité civile. En aucun cas, les organisateurs n'interviennent dans les assurances individuelles. Chaque exposant devra contracter à ses frais les assurances qu'il jugera utiles.

En aucun cas le comité organisateur ne sera rendu responsable des accidents de quelque nature que ce soit pouvant survenir aux exposants, aux objets exposés, pas plus qu'à ceux occasionnés aux tiers pendant les installations et les manutentions. En aucun cas le comité organisateur ne sera rendu responsable des vols pouvant être commis sur site. Le comité organisateur ne répond pas non plus des cas de force majeure : tempête, orages... ou tout autre événement imprévisible.

Les exposants renoncent expressément, du fait de leur admission, à tout recours contre le comité pour quelques dommages que ce soient et quelle qu'en soit la cause.

Mention « lu et approuvé, bon pour accord » à reproduire

Signature :

BULLETIN DE RESERVATION du VIDE GRENIER d'ONDES

du 1^{er} mai 2022

à compléter et à renvoyer à : **Comités des fêtes-MAIRIE-31330 ONDES**

NOM : PRENOM :

ADRESSE : Code Postal..... Ville..... ; ☎

N° Carte identité : Délivrée le : à :

(obligatoire) : Joindre Copie CNI recto verso

DESIGNATION DES PRODUITS VENDUS :

(obligatoire)

Plaque minéralogique du ou des véhicules :

NOMBRE DE METRES: X 3.00 euros = euros

Emplacement minimum : 5 mètres

ATTESTATION sur l'HONNEUR : Je m'engage à participer qu'à 2 manifestations de même type sur l'année civile (obligatoire)

Mention « lu et approuvé » à reproduire

Signature :

Chèques établis à l'ordre du Comité
des fêtes D'ONDES
Pas de paiement, pas de réservation

*Ce bulletin peut être téléchargé sur le site internet de la
Mairie d'Ondes (Rubrique Associations- Comité des fêtes)
www.mairie-ondes31.fr*